



# Tome 4 Document contractuel















Les bassins versants transnationaux, soulèvent souvent des problématiques particulières liées aux études de ces bassins et à la gestion générale de ces cours d'eaux qui sont menées de part et d'autre des frontières. Chaque état disposant de ses propres outils d'analyse et de gestion, il est capital de pouvoir mettre en place un partenariat international qui garde une cohérence aux politiques menées sur l'ensemble du bassin versant.

Concernant les cours d'eau du bassin versant de l'Allaine, suite aux nombreuses études menées de part et d'autre de la frontière depuis une vingtaine d'année, seule une stratégie ambitieuse de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques peut permettre d'enrayer leur dégradation. Pour répondre à ces préoccupations, il est apparu naturel à la Région Franche-Comté, à la Communauté de Communes Sud Territoire et à la République et Canton du Jura de mettre en oeuvre une démarche commune.

Pour définir le contenu du contrat, il a été nécessaire de lancer un certain nombre d'études, de débattre avec les collectivités concernées, de sensibiliser tous les acteurs du territoire (élus, associations, professionnels, habitants) aux enjeux liés à la qualité de l'eau et des rivières et de faire participer aux discussions tous les partenaires potentiels.

La volonté politique très forte est confirmée par l'envergure des travaux définis dans un programme d'actions nombreuses et ciblées. Le Contrat de Rivière Transfrontalier Allaine est composé de 90 fiches pour un montant total de 32 796 000 euros HT. Toutes les thématiques liées directement ou indirectement à l'eau sont abordées : mise en conformité des systèmes d'assainissement, gestion des cours d'eau et des milieux annexes, gestion des pollutions d'origine industrielle, agricole et urbaine, gestion et sécurisation de la ressource en eau...

Pour la mise en œuvre du programme d'action, des moyens conséquents seront engagées par les partenaires financiers afin de préserver et de reconquérir le patrimoine eau de notre territoire franco-suisse.

Coordinateurs de part et d'autre de la frontière, la Communauté de Communes Sud Territoire et la République et Canton du Jura se félicitent de leur excellente collaboration et remercient tous les partenaires qui se sont engagés sur cet important programme d'actions. Cet effort politique et économique courageux sera la clef de la réussite de ce projet et de la durabilité des liens internationaux.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration du Contrat de Rivière Transfrontalier (membres du Comité de rivière et des groupes de travail, maîtres d'ouvrages, partenaires institutionnels et financiers) et nous leur donnons rendez-vous prochainement pour la concrétisation des actions programmées dans ce document.

Le Président du Comité de Rivière,

Le Ministre de l'Environnement de la République et du Canton du Jura,

M. Hubert ECOFFEY

M. Laurent Schaffter

### **CONTENU DU DOCUMENT**

	Pages
OBJET DU CONTRAT	3
Article 1 : présentation de la démarche	3
Article 2 : articulation avec les politiques et procédures en cours	4
Article 3 : présentation du bassin versant	7
Article 4 : les objectifs du Contrat de rivière	8
Article 5 : hiérarchisation des actions	9
Article 6 : durée du Contrat	9
Article 7 : estimation financière du programme d'actions	10
ENGAGEMENT DES PARTENAIRES	11
Article 8 – Engagement commun à tous les partenaires	11
Article 9 - Engagement de la République et Canton du Jura	11
Article 10 – Engagement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	13
Article 11 - Engagement du Conseil Régional de Franche-Comté	15
Article 12 – Engagement du Conseil Général du Territoire de Belfort	16
Article 13 - Engagement de la Communauté d'Agglomération Belfortaine	16
Article 14 - Engagement de la Communauté de Communes Sud Territoire	17
Article 15 - Engagement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement	18
de la Vallée de l'Allaine	10
Article 16 - Engagement du Syndicat Intercommunal à Vocations	18
Multiples du Territoire de Belfort	10
Article 17 : Engagement de la Chambre d'Agriculture du Territoire de Belfort	19
Article 18 - Engagement de la Chambre de Commerce et d'Industrie du T. de Belfort	19
Article 19 – Engagement de la Fédération du Territoire de Belfort	20
pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	_ •
Article 20 - Engagement des maîtres d'ouvrages	21
Thirde 20 Engagement des maitres à ouvrages	21
SUIVI DU CONTRAT, REVISION ET RESILIATION	21
Article 21 - Suivi du Contrat de Bassin	21
Article 22 - Modalités de révision du Contrat de rivière	22
Article 23 - Modalités de résiliation du Contrat de rivière	22
TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF	23
SIGNATURE DES CONTRACTANTS	26

NB : Document contractuel dont la signature interviendra après agrément du Comité de Bassin Rhône-Méditerrané et validation par l'ensemble des partenaires.

### **OBJET DU CONTRAT**

### Article 1 : présentation de la démarche

Depuis 2003, les acteurs de l'eau se mobilisent activement pour la reconquête du « patrimoine eau » du bassin de l'Allaine. Afin d'initier le projet de contrat de rivière international, un état des lieux du bassin de l'Allaine franco-suisse a été réalisé en 2003-2004, cofinancé par le programme Interreg IIIA et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse. Ce diagnostic environnemental franco-suisse, porté par la Région Franche-Comté et la République et Canton du Jura, a abouti au dépôt du dossier sommaire de candidature.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Sud Territoire, acteur local le plus concerné, a manifesté son intérêt pour assurer la responsabilité du projet.

Le dossier de candidature du Contrat a reçu un avis favorable du Comité d'Agrément du Bassin Rhône-Méditerranée, le 17 juin 2005. Le Comité de Rivière a été constitué le 19 janvier 2006 par Arrêté Préfectoral. Il est composé :

- collège des représentants des collectivités territoriales et des EPCI : 19 membres
- collèges des usages, riverains, organisations professionnelles et associations : 9 membres
- collège des représentants de l'Etat et des Etablissements Publics : 9 membres
- collège des partenaires helvétiques : 1 membre.

La réunion d'installation du Comité de Rivière a eu lieu le 17 mars 2006. M. Christian RAYOT, Vice-président de la Communauté de Communes Sud Territoire et Maire de Grandvillars, a été élu Président à l'unanimité. Lors de cette réunion, 3 commissions thématiques ont été mises en place :

- commission « qualité des eaux »
- commission « milieux aquatiques inondation »
- commission « communication ».

M. Christian Rayot a eu le plaisir de présider le comité de rivière depuis sa création. Suite à de nouveaux mandats d'élu, et notamment la présidence de la Communauté de Communes Sud Territoire, il a souhaité déléguer à son vice-président, M. Hubert Ecoffey, le suivi du contrat de rivière Allaine pour le compte de la CCST.

M. Christian Rayot a donc présenté sa démission au titre de la présidence du Comité de rivière Allaine et proposé la candidature de M. Hubert Ecoffey à cette charge, lors du comité de rivière du 8 décembre 2008. M. Hubert Ecoffey, élu à l'unanimité, est le nouveau Président du Comité de rivière.

Le travail assidu des commissions a abouti à la validation par le Comité de Rivière du projet de programme d'action du Contrat, le 05 septembre 2009. Pendant l'élaboration du Contrat, 21 réunions officielles ont été organisées.

### Article 2 : Articulation avec les politiques et procédures en cours

#### Directive Cadre sur l'Eau

Adoptée le 23 Octobre 2000 et publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes le 22 Décembre 2000 (date d'entrée en vigueur), la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) impulse une réelle politique européenne de l'eau, en posant le cadre d'une gestion et d'une protection des eaux par district hydrographique.

Elle fixe un cadre européen pour la politique de l'eau, en instituant une approche globale autour d'objectifs environnementaux, avec une obligation de résultats, et en intégrant des politiques sectorielles :

- Elle fixe un objectif clair : atteindre le bon état des eaux souterraines et superficielles en Europe et réduire ou supprimer les rejets de certaines substances classées comme dangereuses,
- Elle fixe un calendrier précis : 2015 est une date butoir, des dérogations (sous réserves de justifications) sont possibles,
- Elle propose une méthode de travail, pour un réel pilotage de la politique de l'eau, avec l'analyse de la situation, la définition d'objectifs, la mise en oeuvre et l'évaluation d'actions nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Par ailleurs, la Directive intègre les thématiques de l'aménagement du territoire et de l'économie dans la politique de l'eau. Elle réaffirme la nécessité de disposer d'outils de planification et d'intégrer les différentes politiques sectorielles dans une réflexion par bassin versant (masse d'eau), pour mieux définir les investissements à engager dans le domaine de l'eau.

Le Contrat de rivière est un outil pour atteindre les objectifs de bon état de la DCE sur le bassin versant de l'Allaine :

Objectifs DCE pour les eaux de surfaces

Code			Ωh	jectif	Objectif	Objectif		Justification	
masse d'eau	Masse d'eau	Catégorie	d'	état ogique	d'état chimique	de bon état	cause	paramètres	usages et activités spécifiés
FRDR 11203	la Batte	Très petit	bon état	2015	2015	2015			
FRDR 12081	la Covatte	cours d'eau	bon état	2015	2015	2015			
FRDR 630	l'Allan de sa source à la confluence (dont Allaine)	Cours d'eau	bon état	2021	2021	2021	réponse du milieu	morphologie; continuité; ichtyofaune; benthos; substances dangereuses; pesticides; substances prioritaires (HAP seul)s	

Objectifs DCE pour les eaux souterraine

Code masse		Obj	jectif	Obj	ectif	Objectif	•	Justification
d'eau	Masse d'eau		état ogique		tat ique	de bon état	Cause	Paramètres
FR_DO_331	Cailloutis du Sundgau dans le BV du Doubs	bon état	2015	bon état	2015	2015		
FR_DO_120	Calcaires jurassiques chaîne du Jura	bon état	2015	bon état	2015	2015		
FR_DO_307	Alluvions du bassin de l'Allan (dont Allaine)	bon état	2015	bon état	2021	2021	faisabilité technique	pollutions historiques d'origine industrielle, pesticides

#### **SDAGE Rhône Méditerranée**

Les orientations du Contrat de rivière sont compatibles avec les 8 orientations fondamentales du Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée :

- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité,
- Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques,
- Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en oeuvre des objectifs environnementaux,
- Organiser la synergie des acteurs pour la mise en oeuvre de véritables projets territoriaux garantissant une gestion durable de l'eau,
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé,
- Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques,
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorent le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir,
- Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

#### Natura 2000

Le bassin versant de l'Allaine est concerné par le site Natura 2000 en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992 : Etangs et vallées du Territoire de Belfort.

### Plan directeur de la République et Canton du Jura

Les orientations du Contrat de rivière sont compatibles avec les 10 orientations fondamentales du Plan directeur de l'aménagement du territoire ayant trait à l'eau :

- Planifier et coordonner la gestion des cours d'eau au travers de plans de gestion à l'échelle des bassins versants (fiche n° 311);
- Conserver, voire revitaliser les biotopes marécageux (fiche n° 3.12);
- Assurer la survie et le maintien de la faune et de la flore indigènes prioritairement par la préservation et la gestion appropriée de leurs milieux de vie (fiche n° 3.17);
- Maintenir et rétablir les échanges entre les grands habitats de la faune, en évitant d'entraver les couloirs de migration existants et en compensant les effets de coupure des couloirs importants par la réalisation de mesures facilitant les déplacements de la faune (fiche n° 3.19);
- Engager les procédures d'investigation sur les sites pollués et, pour les cas qui le nécessitent, faire procéder à leur assainissement (fiche n° 4.01);
- Elaborer, en collaboration avec les instances concernées, les documents de planification nécessaires à une évaluation globale des dangers naturels (fiche n° 4.03), ordonner des mesures actives et passives contre les dangers naturels, là où la protection de la population ou des biens d'une valeur notable l'exige (fiche n° 4.03);
- Gérer les eaux de manière globale et à l'échelle des bassins hydrographiques principaux et établir un plan sectoriel des eaux (fiche n° 5.01);
- Garantir à long terme l'alimentation en eau potable de qualité irréprochable et en quantité suffisante pour les besoins de la population et de l'économie et promouvoir les interconnexions des réseaux d'eau (fiche n° 5.02);
- Réaliser des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) pour toutes les communes et syndicats du canton et raccorder aux réseaux de canalisations les maisons et immeubles qui sont raccordables de manière à assurer une gestion technico-financière à long terme de l'assainissement (fiche n° 5.03);
- Prévenir les atteintes de toute nature aux eaux souterraines sur l'ensemble du territoire, maintenir et améliorer la qualité des eaux souterraines, établir les zones de protection des eaux dans les communes n'ayant pas encore fait réaliser d'étude hydrogéologique (fiche n° 5.04)

### **Article 3 : présentation du bassin versant**

L'Allaine, en confluent avec la Bourbeuse, forme l'Allan, qui se jette par la suite dans le Doubs, au sud de Montbéliard. D'une superficie de 310 km², le bassin versant se localise pour trois quarts (235 km²) en territoire suisse dans la République et Canton du Jura et pour un quart (75 km²) en France sur le département du Territoire de Belfort.

Le bassin s'étend sur tout ou partie de 46 communes pour une population totale d'environ 37 000 habitants, soit une densité moyenne assez élevée de 120 hab/km². Cependant, il existe des disparités au sein du territoire.

Quatorze communes constituent la partie française et abritent une population d'environ 15 000 habitants. La densité moyenne est de 200 hab/km². Les villes de l'axe Delle-Morvillars concentrent la majeure partie de la population, ainsi que l'activité commerciale et industrielle. En amont, le territoire helvétique est constitué de 26 communes (et très partiellement 6 autres communes), et totalise 22 000 habitants, pour une densité moyenne de population de 93 hab/km². Porrentruy, et les communes environnantes, accueillent l'essentiel des habitants.

Naissant des pentes du Jura plissé en Suisse dans la commune de Charmoille, à une altitude de 605 m, l'Allaine serpente d'abord dans une large plaine, où elle récolte les eaux de plusieurs affluents, l'Erveratte, la Cornoline et le Jonc.

A Porrentruy, son débit augmente par l'apport de quatre grandes sources karstiques, avant de s'écouler dans la vallée de la Basse-Allaine, jusqu'à la frontière franco-suisse. Cette vallée est caractérisée par l'absence de cours d'eau latéraux permanents, les eaux du plateau du Jura s'infiltrant dans les réseaux souterrains karstiques.

Après un parcours de 29 km, l'Allaine à la frontière traverse une large plaine sur un linéaire de 11,5 km. Elle reçoit, dans ce secteur, les eaux de deux affluents : la Batte à Delle et la Covatte à Joncherey. Elle finit ensuite sa course, en confluant avec la Bourbeuse à une altitude de 330m.

Article 4 - Les objectifs du Contrat de Rivière Transfrontalier Allaine

Enjeux	Volets	Thèmes	Orientations	Localisation	Échéance	Fiches
Liljeux	Voiets	Zonage d'assainissement	Réaliser les zonages d'assainissement sur toutes les communes du bassin versant français (2 communes n'ont pas encore leur zonage)	France	2010	A1-1 et A1-2
		Conformité les systèmes d'assainissement non collectif	Connaître l'état des systèmes d'assainissement non collectif, afin de permettre leur mise en conformité	France	2013	A1-3
			Réhabiliter la STEP de Réchesy	France	2012	A1-4
	Assainissement	Traitement des eaux usées	Création des STEP de Florimont et Courtelevant avec un réseau de collecte	France	2013	A1-5 et A1-6
		domestiques - bassin français	Améliorer la collecte des eaux usées	France	A l'issu du Contrat	A1-7 à A1-10 + A1-12
			Connaître l'état des branchements et localiser les arrivées d'eaux parasites	France	A l'issu du Contrat	A1-11
		Traitement des eaux usées	Amélioration de la collecte des eaux usées d'après les PGEE	Suisse	A l'issu du Contrat	A1-13 à A1-16
		domestiques - bassin suisse	Etude sur les priorités d'amélioration du fonctionnement des stations d'épurations	Suisse	2011	A1-17
			Prévenir et gérer les pollutions accidentelles et chroniques	France	2012	A2-1
1 - Amélioration de la		Prévention, gestion et réduction des pollutions	Soutien des entreprises dans leur démarches d'amélioration environnementale et de réduction des pollutions dispercées et toxiques Amélioration des rejets des entreprises dans les réseaux	France	A l'issu du Contrat	A2-2
qualité des eaux et lutte			d'assainissement	France	2012 A l'issu du	A2-3
contre les toxiques	Maîtrise des pollutions et des	Promotion et animation	Promotion des entreprises agissant pour l'environnement Animation des actions à destinations des entreprises	France France	Contrat 2012	A-4 A2-5
	rejets des entreprises et des particuliers	Collecte des toxiques	Mettre en place des filières d'élimination des déchets toxiques en petites quantités (particuliers et entreprises)	France	A l'issu du Contrat	A2-6
		Assainissement et gestion des sites	Gestion des sites contaminés	Suisse	A l'issu du Contrat	A2-7
		contaminés	Assainissement de la décharge industrielle de Bonfol	Suisse	A l'issu du Contrat	A2-8
		Accord de branche perchloréthylène	Organisation des contrôles d'utilisation, de stockage et d'élimination du perchloréthylène dans les pressings.	Suisse	2010	A2-9
		Gestion des phytosanitaires en zone	Sensibiliser les collectivités et limiter leur utilisation de phytosanitaires.	France	A l'issu du Contrat	A3-1
	Maîtrise des	non agricole	Sensibiliser les particuliers à l'utilisation des phytosanitaires afin de limiter leur utilisation.	France	2011	A3-2
	pollutions d'origine agricole et urbaine	Gestion des zones tampons	Mise en place de bandes enherbées	Suisse	A l'issu du Contrat	A3-4
	agricole et urbaine	Gestion des eaux de drainage des sols agricoles	Maîtriser l'impact des eaux de drainage sur les eaux de surface.	France	A l'issu du Contrat	A3-3
		Gestion des eaux de chaussées	Etude pour la réduction des impacts des eaux de routes	Suisse	2012	A3-5
		Gestion de la ripisylve	Amélioration des fonctionnalités biologiques de la ripisylve et maintien de son rôle	France	A l'issu du Contrat	B1-1 à B1-4
		Amélioration de la continuité	Rétablissement de la connectivité longitudinale	France	A l'issu du Contrat	B1-5
		écologique	Création et entretien d'un réseau de haies	France	A l'issu du Contrat	B1-6
			Préserver ou retrouver le caractère alluvial ou humide des milieux riverains	France	A l'issu du Contrat	B1-7 et B1-10
			Adaptation de l'utilisation et de l'entretien des zones riveraines	France	A l'issu du Contrat	B1-11 et B1-12
		Gestion de l'espace	Identifier et valoriser les zones inondables potentielles	France	A l'issu du Contrat	B1-13
3 - Préservation, reconquête et mise en valeur des milieux	Restauration du bon état écologique des		Amélioration de l'acception de l'inondation des terres agricoles	France	A l'issu du Contrat	B1-14
aquatiques	cours d'eau et des milieux aquatiques	Restauration morphologique	Restaurer la qualité physique sur cinq tronçons prioritaires	Franco-suisse	A l'issu du Contrat	B1-15 à B1-17 et B1-22 à B1-25
			Définir les modalités de gestion en fonction de chaque étangs et les mettre en œuvre	France	2012	B1-18
		Préservation, valorisation et gestion des zones humides et des étangs	Localiser les zones humides pour faciliter leur protection et définir un programme de restauration.	France	2011	B1-19
		g-	Valorisation des étangs et bas-marais	Suisse	A l'issu du	B1-26
		Amélioration des connaissances et	Evaluer l'efficacité des opérations de restauration	France	Contrat A l'issu du	B1-20
		suivi des opérations de restauration morphologique	Mise en oeuvre des opérations de restauration	France	Contrat En continu	B1-20
		Diffusion d'informations sur les risques naturels	Renforcement de la conscience du risque par des actions d'information	France	2012	B2-1
4 - Amélioration de la culture et gestion du risques naturel	Risque inondation	Amélioration des connaissances et planification	Réalisation des cartes de dangers Etude des processus hydrologiques à l'échelle du bassin	Suisse Franco-suisse	2012 2014	B2-2 B2-6
d'inondation	rusque mendadon	Gestion de crise en période de crue	franco-suisse Réalisation des plans d'alarme cantonal et communaux	Suisse	2015	B2-3 et B2-4
		Protection contre les crues Sécuriser les ressources destinées à	Aménagements de protection sur Porrentruy et Alle Protéger la ressource en eau contre les pollutions	Suisse Franco-suisse	A l'issu du	B2-5 B3-1 à B3-3 et B3
2 - Préservation et amélioration de la ressource	Ressource en eau	l'alimentation en eau potable  Surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'alimentation en eau	diffuses et ponctuelles  Suivre la qualité des nappes vis-à-vis de pollutions toxiques.	France	Contrat  A l'issu du  Contrat	5 B3-4
en eau		Gestion quantitative de l'eau potable	Gestion des prélèvements en tête de bassin en période	Suisse	2011	B3-6
		Développement des loisirs lié à l'eau et petit patrimoine	d'étiage  Restauration, mise en valeur du patrimoine lié à l'eau	France	A l'issu du Contrat	C1-1 à C1-6
			Sensibilisation des scolaires et de la population locale à la protection des eaux et des rivières.	Franco-suisse	A l'issu du Contrat	C2-1 à C2-4
		Communication, information et sensibilisation	Création de la Maison de l'Eau	France	A l'issu du Contrat	C2-5
5 - Amélioration des			Etude pour la création d'un réseau d'étangs	France	2012	C2-6
5 - Amelioration des connaissances et de la communication (enjeu	Coordination, animation, suivi et	Observatoire	Suivre des indicateurs pour mesurer l'efficacité des mesures entreprises dans le cadre du contrat de rivière.	Franco-suisse	A l'issu du Contrat	C3-1 à C3-4
transversal)	réalisation du contrat	O D D C I VALUI E	Suivre la qualité en continu de l'Allaine à la frontière et permettre le déclenchement d'alertes en cas de dépassement de seuils.	Franco-suisse	En continu	C3-5
		Animation at quivi technique des	Animer et coordonner le Contrat de rivière au niveau franco-suisse.	Franco-suisse	En continu	C3-6 et C3-7
		Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	Suivre l'avancement du contrat de rivière et l'ajuster si nécessaire.	Franco-suisse	En continu A l'issu du	C3-8
			Evaluer la réussite du contrat et les suites à donner	France	Contrat	C3-9

### **Article 5 : hiérarchisation des actions**

Les projets on été hiérarchisés en 3 classes de priorité.

Ont été identifiés pour chaque action :

- les volets et thèmes du Contrat
- la localisation
- le niveau de priorité
- les conditions préalables d'exécution
- les indicateurs d'efficacité
- les maître(s) d'ouvrage(s) potentiel(s)
- le coût estimatif
- le plan de financement attendu

#### **Article 6 : durée du Contrat**

La mise en oeuvre du présent Contrat est prévue pour une durée de 5 ans à compter de sa signature (période 2010 – 2014).

Un bilan complet de l'état d'avancement des actions et de leur impact sur le milieu sera présenté au Comité de rivière chaque année afin de juger de l'avancement des projets en terme quantitatif (nombre de projets achevés, en cours, restant à réaliser et montant des financements engagés) et en terme d'efficacité (réponse mesurée sur le milieu, rapidité de mise en oeuvre, ...).

Par ailleurs, un bilan à mi-parcours et une étude bilan en fin de Contrat seront réalisés pour évaluer l'efficacité de la démarche par rapport aux objectifs fixés.

### Article 7 - Estimation financière du programme d'actions

		Actions françaises	Actions suisses	Actions franco- suisses	Totalité des actions	
Volet	Thème	Montant HT	Montant HT	Montant HT	Montant HT	% total
	Zonage d'assainissement	20 000€			20 000 €	
A i - i	Conformité les systèmes d'assainissement non collectif	80 000 €			80 000 €	E4 00/
Assainissement	Traitement des eaux usées domestiques - France	5 411 320 €			5 411 320 €	51,8%
	Traitement des eaux usées domestiques - Suisse		11 563 371 €		11 563 371 €	
	TOTAL	5 511 320 €	11 563 371 €	0 €	17 074 691 €	
	Prévention, gestion et réduction des pollutions	840 000 €			840 000 €	
Maîtrise des pollutions	Promotion et animation	108 000 €			108 000 €	
et des rejets des	Collecte des toxiques	480 000 €			480 000€	8,7%
entreprises et des	Assainissement et gestion des sites contaminés		1 453 333 €		1 453 333 €	0,7 70
particuliers	Accord de branche perchloréthylène		0€		0€	
	TOTAL	1 428 000€	1 453 333 €	0€	2 881 333 €	
	Gestion des phytosanitaires en zone non agricole	39 000 €			39 000 €	
Maîtrise des pollutions			32 500 €		32 500 €	
d'origine agricole et	Gestion des eaux de drainage des sols agricoles	24 000 €			24 000 €	0,4%
urbaine	Gestion des eaux de chaussées		40 000 €		40 000 €	
	TOTAL	63 000 €	72 500 €	0 €	135 500 €	
	Gestion de la ripisylve	540 300 €			540 300€	
	Amélioration de la continuité écologique	173 000 €			173 000 €	
	Gestion de l'espace	377 800 €			377 800 €	
Restauration du bon	Restauration morphologique	1 430 000 €	850 655€		2 280 655€	
cours d'eau et des	Préservation, valorisation et gestion des zones humides et des étangs	120 000 €	805 000 €		925 000 €	14,0%
milieux aquatiques	Amélioration des connaissances et suivi des opérations de restauration morphologique	313 200 €			313 200 €	
	TOTAL	2 954 300 €	1 655 655 €	0 €	4 609 955€	
	Diffusion d'informations sur les risques naturels	25 000 €	1 000 000 €	0.6	25 000 €	
	Amélioration des connaissances et planification	20 000 0	130 000€	300 000 €	430 000 €	
Risque inondation	Gestion de crise en période de crue		166 666 €	000 000 C	166 666 €	8.6%
. moquo monuumon	Protection contre les crues		2 200 000 €		2 200 000 €	0,070
	TOTAL	25 000 €	2 496 666 €	300 000 €	2 821 666 €	
	Sécuriser les ressources destinées à l'alimentation	20 000 0	2 400 000 0	000 000 0	2 02 1 000 0	
	en eau potable	543 000 €	93 333 €		636 333€	
Ressource en eau	Surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'alimentation en eau	200 000€			200 000€	2,6%
	Gestion quantitative de l'eau potable		6 667 €		6 667 €	
	TOTAL	743 000 €	100 000€	0€	843 000 €	
	Développement des loisirs lié à l'eau et petit	106 000 €			106 000€	
Coordination	Communication, information et sensibilisation	3 340 000 €		117 700 €	3 457 700 €	
Coordination,	Observatoire	49 800 €		528 220 €	578 020€	40.007
animation, suivi et réalisation du contrat	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	30 000 €		412 500 €	442 500 €	13,9%
	TOTAL	3 525 800 €	0€	1 058 420 €	4 584 220 €	
·	MONTANT TOTAL DU CONTRAT	14 250 420 €	17 341 525€	1 358 420 €	32 950 365€	100,0%

### **ENGAGEMENT DES PARTENAIRES**

### Article 8 – Engagement commun à tous les partenaires

Les signataires et les maîtres d'ouvrages s'engagent solidairement à rechercher la plus grande cohérence de l'ensemble de leurs actions dans le sens des objectifs du Contrat de rivière Allaine. Ils s'engagent à informer, voire consulter, le comité de pilotage du Contrat concernant tout nouveau projet lié à l'eau et l'aménagement du territoire.

Ils s'engagent à fournir toutes informations ou données à leur disposition permettant de juger de l'avancement des actions, de l'évolution de l'état du milieu et de l'atteinte des objectifs.

### Article 9 - Engagement de la République et Canton du Jura

La République et Canton du Jura s'engage à réaliser les actions programmées sous sa maîtrise d'ouvrage :

- valorisation des milieux humides,
- suivi de la qualité des eaux et des milieux aquatiques,
- mise en œuvre d'un accord de branche perchloréthylène,
- étude sur les priorités d'amélioration du fonctionnement des stations d'épuration,
- élaboration des cartes de dangers liées aux crues,
- plan d'alerte cantonal crues,
- étude des processus hydrologiques de crues et d'inondation aux côtés du CG90,
- étude du Plan Général d'Evacuation des Eaux de chaussées,
- animation et communication durant la phase de mise en œuvre du Contrat de rivière aux côtés de la CCST et du Conseil Général.

La participation de la RCJU au Contrat, sur ses fonds propres, est estimée à 3 026 060 €.

Volet A1 - Assainissement : 43 380 €

Le calcul des aides ne tient pas compte de l'application éventuelle des coûts plafonds fixés par le 9ème programme d'intervention,

- Volet A2 Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers : 780 000 €
- Volet A3 Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine : 42 500 €
- Volet B1 Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques: 636 400 €
- Volet B2 Gestion du risque d'inondation : 1 053 340 €
- Volet B3 Préservation et amélioration de la ressource en eau potable : 33 340 €
- Volet C Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat : 437 120 €

Dont: - communication, information et sensibilisation:  $46\,200\,€$ 

- animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant: 390 920€

La République et Canton du Jura s'engage également à soutenir l'émergence des projets, qu'ils soient sous maîtrise d'ouvrage communale, associative ou privée :

- la réalisation et l'exécution des Plans Généraux d'Evacuation des Eaux,
- la gestion des prélèvements d'eau en tête de bassin en période de sécheresse,
- la définition et légalisation des zones de protection des eaux souterraines,
- le développement des bandes tampons,
- la gestion et l'assainissement des sites contaminés,
- l'assainissement de la décharge de Bonfol,
- la restauration morphologique des cours d'eau,
- l'aménagement pour la protection contre les crues (2 mesures),
- l'établissement de plans d'alertes communaux crues.

Les engagements pris par la la RCJU pour le présent contrat restent subordonnés aux disponibilités financières et aux inscriptions budgétaires définies annuellement par son assemblée délibérante, ainsi qu'à l'obtention des subventions par les divers financeurs.

### Article 10 – Engagement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse s'engage à participer globalement au financement des opérations inscrites au présent contrat, sur la période 2010-2014, à compter de sa signature, selon les modalités de son programme d'intervention en vigueur à la date de chaque décision d'aide.

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau, inscrits sur les fiches d'opération du contrat, figurent à titre indicatif.

Ils ont été calculés sur la base des modalités de son 9<sup>ème</sup> programme d'intervention (délibération n° 2008-37 de son Conseil d'Administration du 3 Décembre 2008 et délibérations d'application), au vu des éléments techniques disponibles à la signature du contrat.

Le montant global estimé des subventions de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, pour les 5 années du Contrat de Bassin, s'élève à 4 843 659 €, répartit comme suit (montants arrondis à la dizaine d'euros supérieure) :

Volet A1 - Assainissement : 1 948 286 dont 564 256 € de bonification proposées Le calcul des aides ne tient pas compte de l'application éventuelle des coûts plafonds fixés par le 9ème programme d'intervention.

Volet A2 - Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers : 642 000 € Volet bonifié dans le cadre de la démarche collective engagée pour réduire les pollutions dispersées.

Volet A3 - Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine : 23 500 €

Volet B1 - Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques : 1442725 € dont 152000 € de bonifications proposées.

Volet B2 – Amélioration de la culture du risque d'inondation :  $12\,500\,€$ 

Volet B3 – Préservation et amélioration de la ressource en eau : 382 300 €

Volet C - Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat : 392 350 €

Dont : - développement des loisirs liés à l'eau et petit patrimoine : 36 800 €

- communication, information et sensibilisation : 40 750  $\epsilon$ 

- animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant: 314 800€

L'engagement formel de l'Agence de l'Eau porte sur les années 2010-2011-2012 du contrat jusqu'au bilan à mi-parcours.

Cette étape sera l'occasion de dresser un bilan de l'ensemble des opérations inscrites en priorité 1 et en particulier celles directement liées à la réalisation du programme de mesure.

En fonction des conclusions issues de cette analyse, l'Agence de l'Eau prendra un nouvel engagement financier précis et formel sur la seconde partie du contrat de rivière.

D'autre part, sous réserve des échéanciers prévus, l'Agence propose les taux exceptionnels suivants, s'agissant de problématiques difficiles ou de territoires cumulant plusieurs handicaps et de mesures prioritaires visant à atteindre l'objectif de bon état des masses d'eau :

- Assainissement : bonus de 20% sur les travaux (réseaux et stations) des communes prioritaires.
- Maîtrise des pollutions et des rejets industriels : dans le cadre du contrat de rivière, une opération collective visant à réduire les pollutions dispersées (déchets et effluents) sera engagée. Les actions relatives à cette opération collective bénéficieront donc des taux bonifiés, conformément au programme d'interventions en vigueur de l'Agence.
- Restauration morphologique de l'Allaine à Delle : bonus de 20%, en fonction de l'ambition des travaux qui seront projetés vis-à-vis de l'objectif de reconquête du bon état. Ce bonus sera calculé sur une dépense éligible à préciser lors du bilan à miparcours.
- Inventaire des zones humides et élaboration du programme d'actions : bonus de 20%.
- Inventaire des étangs et élaboration du programme d'actions : bonus de 20%.
- Actions en faveur des zones humides et des étangs : bonus de 20% envisagé sur ces actions. Les modalités de bonification seront à préciser en fonction des plans d'actions qui seront établis et validées au bilan à mi-parcours.

Les taux seront éventuellement revus en fonction des subventions des autres partenaires, notamment de la Région Franche-Comté afin de ne pas dépasser les plafonds autorisés des aides publiques.

### Article 11 - Engagement du Conseil Régional de Franche-Comté

Le Conseil Régional de Franche-Comté s'engage, au titre de sa politique sur les contrats de rivière et dans le cadre des engagements relevant du Contrat de projet Etat-Région, à apporter au contrat de rivière transfrontalier Allaine son concours financier pour les opérations relatives à :

- la maîtrise des pollutions toxiques en provenance des entreprises, des collectivités et des particuliers,
- la restauration morphologique des cours d'eau,
- le rétablissement de la libre circulation piscicole,
- la surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'AEP susceptibles d'être contaminés par des toxiques,
- l'animation et la communication.

Le montant global estimé des subventions, pour les 5 années du Contrat de Rivière, s'élève à **684 960** €. Pour l'essentiel, les actions soutenues contribuent à l'atteinte des objectifs fixés dans la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Ces financements seront répartis de la manière suivante (montants arrondis à la dizaine d'euros supérieure) :

Volet A2 - Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers : 108 900 €

Volet A3 - Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine : 8 250 €

Volet B1 - Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques :  $301\,380\,€$ 

Volet B3 − Préservation et amélioration de la ressource en eau potable : 60 000 €

Volet C - Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat : 206 430 €

Dont : - développement des loisirs liés à l'eau et petit patrimoine :  $7500\,\epsilon$ 

- communication, information et sensibilisation : 85 950 €
- animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant: 112 980€

Les engagements pris par le Conseil Régional, pour le présent Contrat, restent subordonnés à l'éligibilité des projets au regard des dispositifs de la Région en vigueur au jour de la demande complète ainsi qu'aux disponibilités financières et aux inscriptions budgétaires définies annuellement par son assemblée délibérante.

### Article 12 – Engagement du Conseil Général du Territoire de Belfort

Le Conseil Général du Territoire de Belfort s'engage à réaliser les actions programmées sous sa maîtrise d'ouvrage :

- études, travaux et suivi sur les cours d'eau,
- inventaire des étangs et zones humides et programme d'actions,
- sensibilisation des scolaires et propriétaires d'étangs,
- étude et création d'une Maison de l'Eau.

Parallèlement, le Conseil Général du Territoire de Belfort soutiendra l'étude de la création d'un réseau d'étangs permettant leur réappropriation par le grand public.

La participation du Conseil Général du Territoire de Belfort au Contrat, sur ses fonds propres, est estimée à 1 343 090 €. Les travaux de la Maison de l'Eau ne sont pas intégrés à ce montant.

Volet B1 - Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques : 997 895 €

Volet C - Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat : 345 190 €

Dont : - communication, information et sensibilisation : 221 800 €

- animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant: 123 390€

Les engagements pris par le CG90 pour le présent Contrat restent subordonnés aux disponibilités financières et aux inscriptions budgétaires définies annuellement par son assemblée délibérante.

### Article 13 - Engagement de la Communauté d'Agglomération Belfortaine

La Communauté d'Agglomération Belfortaine s'engage à réaliser les actions programmées sous sa maîtrise d'ouvrage :

- amélioration de l'assainissement sur la commune de Morvillars,
- protection de l'aire d'alimentation de captage de Morvillars.

La participation de la CAB au Contrat, sur ses fonds propres, est estimée à 29 500 €.

Volet A1 - Assainissement : 22 500 €

Volet B3 – Préservation et amélioration de la ressource en eau potable : 7 000 €

Les engagements pris par la CAB pour le présent Contrat restent subordonnés aux disponibilités financières et aux inscriptions budgétaires définies annuellement par son assemblée délibérante.

### Article 14 - Engagement de la Communauté de Communes Sud Territoire

La Communauté de Communes Sud Territoire s'engage à réaliser les actions programmées sous sa maîtrise d'ouvrage :

- contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif,
- sensibilisation de la population à la lutte contre les espèces invasives (dont Renouées asiatiques et Balsamine glanduleuse)
- information sur le risque d'inondation,
- information et sensibilisation à l'utilisation des phytosanitaires en zones non agricole,
- protection des aires d'alimentation de captages de Grandvillars et Saint-Dizier-l'Evêque,
- surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'AEP,
- création de parcours découvertes liés à l'eau,

et à animer la phase de mise en oeuvre du Contrat de rivière :

- coordination des actions du Contrat de rivière, sous l'autorité du Comité de Rivière,
- information régulière de tous les partenaires de l'état d'avancement des opérations,
- aide au montage des dossiers,
- suivi et évaluation des actions.
- développement du programme de communication, sous l'autorité du Comité de Rivière.

La participation de la CCST au Contrat, sur ses fonds propres, est estimée à 273 950 €.

Volet A1 - Assainissement : 60 000 €

Volet A3 - Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine : 9 450 €

Volet B1 - Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques : 3 000 €

Volet B2 – Amélioration de la culture du risque d'inondation : 12 500 €

Volet B3 – Préservation et amélioration de la ressource en eau potable : 60 000 €

Volet C - Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat : 129 000 €

Dont : - développement des loisirs liés à l'eau et petit patrimoine :  $5~000~\epsilon$ 

- communication, information et sensibilisation : 63 000  $\epsilon$
- animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant : 61 000  $\epsilon$

Les engagements pris par la CCST pour le présent Contrat restent subordonnés aux disponibilités financières et aux inscriptions budgétaires définies annuellement par son assemblée délibérante.

# Article 15 - Engagement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Allaine

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Allaine s'engage à réaliser les actions programmées sous sa maîtrise d'ouvrage à savoir le contrôle des branchements d'assainissement et la recherche d'eau parasites.

La participation du SIAVA au Contrat, sur ses fonds propres, est estimée à 87 500 €.

Les engagements pris par le SIAVA pour le présent Contrat restent subordonnés aux disponibilités financières et aux inscriptions budgétaires définies annuellement par son assemblée délibérante.

## Article 16 - Engagement du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Territoire de Belfort

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Territoire de Belfort (traitement des ordures ménagères) s'engage à réaliser les actions programmées sous sa maîtrise d'ouvrage à savoir :

- la collecte et l'élimination des déchets toxiques des particuliers,
- la collecte et l'élimination des déchets toxiques des entreprises avec la mise en place d'une facturation.

La participation du SIVOM au Contrat, sur ses fonds propres, est estimée à 70 000 €.

Les engagements pris par le SIVOM pour le présent Contrat restent subordonnés aux disponibilités financières et aux inscriptions budgétaires définies annuellement par son assemblée délibérante.

### Article 17 : Engagement de la Chambre d'Agriculture du Territoire de Belfort

La Chambre d'Agriculture du Territoire de Belfort s'engage à réaliser et animer les projets suivants :

- Action A3-3 filtration des eaux de drainage
- Action B1-2 restauration et entretien de la ripisylve
- Action B1-3 mise en défends des abords de cours d'eau
- Action B1-6 plantation et entretien de haies
- Action B1-12 reconversion de terres arables
- Action B1-14 nettoyage des délaissées de crues

\_

La participation de la Chambre d'Agriculture au Contrat, sur ses fonds propres, est estimée à 6 300 €.

Le travail de la Chambre d'Agriculture sera réalisé en étroite collaboration avec la cellule d'animation du Contrat et fera l'objet de restitutions devant les membres du Comité de Pilotage du Comité de Rivière.

Les engagements pris par la Chambre d'Agriculture du Territoire de Belfort pour le présent contrat restent subordonnés aux disponibilités financières et aux inscriptions budgétaires définies annuellement par son assemblée délibérante, ainsi qu'à l'obtention des subventions par les divers financeurs.

# Article 18 - Engagement de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort s'engage à animer les projets suivants :

- Actions A2-1 Prévention et gestion des pollutions accidentelles et chroniques,
- Action A2-2 Soutien des entreprises dans leur démarche d'amélioration environnementale et de réduction des pollutions dispersées toxiques,
- Action A2-3 Amélioration des rejets des entreprises dans les réseaux d'assainissement,
- Action A2-4 Promotion des entreprises agissant pour l'environnement,
- Action A2-5 Animation des actions à destination des entreprises
- Action A2-6 Collecter les déchets toxiques des particuliers et des entreprises.

La participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie au Contrat, sur ses fonds propres, est estimée à 21 600 €.

Le travail de la Chambre de Commerce et d'Industrie sera réalisé en étroite collaboration avec la cellule d'animation du Contrat et fera l'objet de restitutions devant les membres du Comité de Pilotage du Comité de Rivière.

Les engagements pris par la CCI 90 pour le présent contrat restent subordonnés aux disponibilités financières et aux inscriptions budgétaires définies annuellement par son assemblée délibérante, ainsi qu'à l'obtention des subventions par les divers financeurs.

# Article 19 - Engagement de la Fédération du Territoire de Belfort pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

La Fédération du Territoire de Belfort pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques s'engage à réaliser un suivi piscicole des cours d'eau.

La participation de la Fédération de Pêche au Contrat, sur ses fonds propres, est estimée à 17 430 €.

Les engagements pris par la Fédération de Pêche pour le présent Contrat restent subordonnés aux disponibilités financières et aux inscriptions budgétaires définies annuellement par son assemblée délibérante.

### Article 20 – Conditions applicables aux maîtres d'ouvrages

Les différents maîtres d'ouvrages des actions programmées dans le cadre du Contrat de Rivière Allaine s'engagent à :

- réaliser les projets en respectant les objectifs du Contrat,
- fournir à la cellule d'animation du Contrat, lors des demandes de financement, les dossiers techniques complets des projets. Les objectifs visés devront être clairement définis. Ces dossiers seront examinés par le comité de pilotage du Contrat de rivière,
- fournir à la cellule d'animation du Contrat les résultats des actions entreprises dans le cadre du Contrat.

Les engagements correspondants devront être transcrits dans une délibération pour les maîtres d'ouvrages publics ou sous une forme juridique équivalente pour les autres maîtres d'ouvrages avant démarrage des opérations.

### SUIVI DU CONTRAT, REVISION ET RESILIATION

### Article 21 - Suivi du Contrat de Bassin

Le Comité de rivière restera l'instance générale de regroupement et de pilotage des multiples usagers et acteurs concernés. Il se réunira au moins une fois par an pour échanger sur les projets engagés et pour programmer les actions de l'année suivante.

Le Comité de rivière est composé de :

- Collège des représentants des collectivités territoriales (19 membres),
- Collège des organisations professionnels et des usagers (9 membres),
- Collège des administrations et des établissements publics (9 membres),
- Collège des partenaires helvétiques (1 membre).

Le Forum Suisse sera mis en place en début de contrat. Il permettra d'informer, de sensibiliser, d'échanger et de motiver les divers maîtres d'ouvrages côté suisse. Il se composera notamment des communes, des chambres consulaires et des associations, et sera le pendant du Comité de rivière côté français.

Le Comité de Pilotage franco-suisse du Contrat se réunira au moins 4 fois par an pour «examiner», au niveau technique, administratif et financier, les projets entrepris et à entreprendre dans le cadre du Contrat de rivière. Ses missions seront les suivantes :

- Emettre un avis technique sur les dossiers de demande de financement et leur conformité avec les projets du dossier définitif de candidature, et informer le Comité de Rivière des avis formulés,
- Valider les résultats présentés dans un tableau de bord élaboré et tenu à jour par les chargés de mission français et suisse du Contrat de rivière,
- Examiner le bilan de réalisation des actions (animation comprise), et formuler un avis sur ce bilan avant proposition au Comité de Rivière,
- Soumettre la planification des actions d'animation, de communication et des opérations de l'année suivante au Comité de Rivière,
- Définir les nouvelles orientations du Contrat à proposer au Comité de Rivière,
- Répondre aux demandes des membres du Comité de Rivière,
- Assurer la cohérence entre les actions sur l'ensemble du bassin versant,
- Assurer un suivi rigoureux de la réalisation des actions programmées.

### Sa composition est la suivante :

- Deux représentants de la République et Canton du Jura
- Un représentant des Services de l'Etat
- le représentant du Conseil Régional de Franche-Comté désigné pour siéger au sein du Comité de rivière
- Un représentant du Conseil Général du Territoire de Belfort
- Un représentant de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

- Un représentant de la Communauté de Communes Sud Territoire D'autres membres pourront être associés suivant l'ordre du jour des réunions, notamment les chambres consulaires.

Chaque année, un bilan complet de l'état d'avancement des actions et de leur impact sur le milieu sera présenté en Comité de Rivière. Il s'appuiera notamment sur les réseaux de suivi programmés dans le volet observatoire du Contrat. Les bilans annuels permettront de renseigner le tableau de bord du Contrat de rivière qui sera actualisé régulièrement. D'autre part, en fonction des types d'actions, des indicateurs intermédiaires pourront être mis en place et feront l'objet d'un suivi.

A mi-parcours, un bilan technique et financier sera présenté au Comité d'Agrément du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée. Il permettra de mettre en évidence les éventuelles difficultés et de proposer les adaptations appropriées qui feront l'objet d'un avenant.

A terme, une étude bilan du contrat de rivière sera réalisée afin d'évaluer la démarche, aussi bien en terme quantitatif (nombre de projets réalisés, montant des financements engagés) qu'en terme d'efficacité (évolution de la qualité du milieu en rapport avec les objectifs fixés). Elle servira également à définir les dispositions à prévoir pour pérenniser l'acquis, poursuivre des objectifs non atteints ou encore atteindre de nouveaux objectifs stratégiques. Cette étude bilan sera adressée au Président du Comité de rivière pour présentation au Comité d'Agrément.

### Article 22 - Modalités de révision du Contrat de rivière

La révision du présent Contrat, qui se fera sous forme d'avenant, peut-être motivée :

- pour permettre une modification du programme d'actions initialement arrêté,
- pour permettre une modification de la répartition des financements initialement arrêtée,
- pour prolonger la durée du Contrat, selon les besoins.

Les éventuelles révisions seront envisagées suite à la réalisation du bilan à mi-parcours du Contrat de rivière (2012-2013).

Le Comité de Rivière sera appelé à se prononcer sur ces modifications tout en veillant à l'équilibre des crédits affectés à chaque objectif.

#### Article 23 - Modalités de résiliation du Contrat de rivière

La résiliation du présent Contrat peut intervenir à défaut d'accord entre les parties. La décision de résiliation, qui aura forme d'avenant, devra préciser les conditions d'achèvement des opérations ou des tranches d'opérations en cours de réalisation.

### TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF

Tritule  Zonage d'assainissement de la commune de Labelain  E Conge d'assainissement de la commune de Labelain  Control de des dispositifs d'assainissement mon collectif  Control de des dispositifs d'assainissement mon collectif  Control de des dispositifs de Rechesy et amélioration du fonctionnement du réseau pre de collecte  de collecte  Constant d'une STEP et d'un réseau sur la commune de Poirmont  F Constant d'une STEP et d'un réseau sur la commune de Courtelevant  F Amélioration de la collecte sur la commune de Carandillars  F Amélioration de la collecte sur la commune de Carandillars  F Amélioration de la collecte sur la commune de Jancherey  F Amélioration de la collecte sur la commune de Jancherey  F Amélioration de la collecte sur la commune de Jancherey  F F Amélioration de la collecte sur la commune de Jancherey  F F Amélioration de la collecte sur la commune de Jancherey  F F Amélioration de la collecte sur la commune de Jancherey  F F Amélioration de la collecte sur la commune de Jancherey  F F Amélioration de la collecte sur la commune de Jancherey  F F Amélioration de la collecte sur la commune de Jancherey  F F Amélioration de la collecte sur la commune de Jancherey  F F Amélioration de la collecte sur la commune de Jancherey  F F Amélioration de la collecte sur la commune de Jancherey  F F Amélioration de la collecte sur la commune de Jancherey  F F F Amélioration de la collecte sur la commune de Jancherey  F F F F F F F F F F F F F F F F F F F	Mairres d ouvrages potentiels Commune	Annee d'engagement 2010	( H	()	attendu HT	AE	CRFC	Canton	Etat Europe	. Indi	
lu réseau	Commune	2010	00000			1.5				COIII. HEIV.	Autres
In réseau	au muno		12 000	14 352	20%	000 9					
lu réseau	COILIIIUM	2010	8 000	9 568	20%	4 000					
lu réseau	CCST	2010	80 000	80 000	25%	20 000					
9	Commune	2010	653 600	781 706	29%	190 500					
9	Commine	2011	1 187 600	1 420 370	%26	320.800					
9	Commune	2011	733 740	877 553	17%	126 612					
e	Commune	2010	670 000	801 320	20%	335 000					
le le	Commune	2010	1 165 080	1 393 436	44%	515 024					
9	Commune	2010	637 180	762 067	20%	318 590					
	Commune	2011	144 120	172 368	1%	1 760					
	8748	0000	475 000	445 000	ò	07 600					
	SIAVA	2010	000 G/ L	17.5 000	%nc	97 500					
s deversoirs d'orages de Morvillars	CAB	2013	45 000	53 820	20%	22 500					
Amélioration de la collecte sur le réseau du SEPE (Syndicat d'Epuration de S Porrentruy et Environs) par mise en ceuvre du PGEE	Communes	2010	000 068 6	10 641 640	%0						
n de la collecte sur le réseau du SEBA (Syndicat d'Epuration de la Basse	our man	2010	000 008	000 000	780						
	Collinates	2010	000 000	000 000	0.%						
Amélioration de la collecte sur le réseau du SEVEBO (Syndicat d'Epuration des S eaux de Vendiincourt et Bonfol) par mise en oeuvre du PGEE	Communes	2010	830 000	893 080	%0						
		0,000	A side A	LI CO	òò						
Amelioration de la collecte sur le reseau de Asuel, Beurnevesin, Fahy, Freglecourt, S. Montigney, Pleujouse	Communes	2010	A definir a rissue des PGEE	des PGEE	%0						
Etude sur les priorités d'amélioration du fonctionnement des STEP	Canton ENV	2010	43 371	46 667	100%			43 371			
TOTAL Assainissement - France			5 511 320	6 541 560	35%	1 948 286	0			0	0
TOTAL Assainissement - Suisse			11 563 371	12 442 187	%0	0	0	43 371	0 0	0	0
TOTAL Assaintssement Prévanition et naction des nollitions accidentalles et rénominales	OCI 00 - participae	2010	17 074 691	18 983 747	12% 45.3.55%	1 948 286	0 22 500		0 0	0	0
	0001000					5					
réduction des pollutions dispersées et toxiques	CCI 90 - entreprises	2010	360 000	430 560	36 à 43 %	132 000 à 156 000	54 000				
Amélioration des rejets des entreprises dans les réseaux d'assainissement F	CCI 90 - entreprises	2010	330 000	394 680	30 à 40%	99 000 à 132 000					
romotion des entreprises agissant pour l'environnement	0CI 30	2010	0	0							
Animation des actions à destinations des entreprises	OCI 30	2010	108 000	119 760	80%	54 000	32 400				
s et des entreprises	CCI90-entreprises + SIVOM	2010	480 000	574 080	20%	240 000					
S C C	Canton ENV - propriétaires	2010	1 453 333	1 563 786	89%			780 000		520 000	
Assamissement de la decriarge de Bonioi	BCI Canton ENIV	2010	0.852.540	233 333 333		montant donne a titre ir	ndicatir - n'est pas	montant donne a titre indicatif - n'est pas integre dans le financement du contrat de rivere	nent du contrat de ri	iere	
TOTAL pollutions entreprises et particuli			1 428 000	1 698 480	33 à 45 %	471 000 à 641 998	108 900	0		0	0
TOTAL pollutions entreprises et particuliers - Suiss	se		1 453 333	1 563 786	89%		0		0 0	520 000	0
TOTAL pollutions entreprises et particuliers			2 881 333	3 262 266	65 à 72 %	471 000 à 642 000	108 900	780 000		520 000	0
Réduire l'utilisation des phytosanitaires par les collectivités	CCST + Communes	2010	17 000	20 332	%59	8 500	2 550				
Réduire l'utilisation des phytosanitaires par les particuliers	CCST	2010	22 000	26 312	65%	11 000	3 300				
ration des eaux de drainage	CA90 - Agriculteurs	2010	24 000	27 136	77%	4 000	2 400	5 400	009 9 00		
Développement des surfaces de compensation écologique de type bandes Senherbées	Canton ENV et ECR	2010	32 500	32 500	4001			2 500		30 000	
PGEE Eaux de chaussées (hors localité)	Canton PCH	2010	40 000	43 040	100%			40 000			
TOTAL pollutions agricoles et urbaine - France			63 000	73 780	%69	23 500	8 250			0	0
TOTAL pollutions agricoles et urbaine - Suisse			72 500	75 540	100%	0	0	42 500 0	0	30 000	0
tions agricoles et url			135 500	149 320	%98	23 500	8 250			30 000	0
Programme pluriannuel de restauration d'entretien de la ripisylve	0690	2010	6 000	7 176	65%	3 000	900				
l'eau F	CG90 - CA90 - Agriculteurs	2010	178 300	201 879	52%	1 000	009	40 601	301 49 624		
utte contre les espèces invasives		2010	25 000	29 900	%99	10 500	000 9				
lation piscicole	0690	2011	155 500	185 978	80%	101 075	23 325				
Plantation et entretien de haies F	CA90 - Agriculteurs	2011	17 500	19 460 2 990	65%	3.750	2 250	2 3	2 340 2 860		
	0690	2010	2 100	2 512	20%	1 050					
à l'amiable	0690	2012	40 000	40 000	20%	20 000					
	0690	2012	240 000	240 000	20%	120 000					
ne gestion des espaces riverains	0690	2010	15 000	17 940	65%	7 500	2 250				00,00
recuriversion or terres argues dentifier et valoriser les zones inondables potentielles	0690	2010	00 25 200	0 0	0000		905	r D			8
	CA90	2010	46 000	46 000	%26		009	19	19 800 24 200		
	0690	2010	640 000	765 440	85%	448 000	000 96				
	0690	2010	350 000	418 600	65%	175 000	52 500				
Restauration morphologique de la Vendeline à Réchesy	0690	2010	440 000	526 240	65%	220 000	000 99				
	0690	2010	000 09	71 760	%02	42 000					
Suivi des opérations de restauration	0650	2011	33 200	39 707	%59	16 600	4 980				
B1-21 Poste de technicien de rivière	0690	2010	280 000	280 000	20%	140 000					

Intitulé Loc.		Maîtres d'ouvrages potentiels	Année d'engagement	Montant (€ HT)	Montant (€ TTC)	Taux de financement		Mc	Montant des subventions attendu (€ HT)	ntions attendu (	€ HT)	-	
							AE	CRFC	Canton	Etat	Europe	Conf. helv.	Autres
		Commune	2010	57 766	62 156	%09			34 660				
Restauration morphologique de la Vendeline en aval de Beurnevésin		Commune	2012	114 234	122 916	%09			68 540				
n 0	4—	Canton ENV + fondation marais	2010	805 000	866 180	39%			126 000			189 000	
TOTAL Morphologie - France		Damphreux		2 954 300	3 395 222	65%	1 442 725	301 380	0	68 186	83 339	+	19 100
TOTAL Morphologie - Suisse				1 655 655	1 781 484	20%	0	0	636 393	0	0	╁	0
TOTAL Morphologie				4 609 955	5 176 706	29%	1 442 725	301 380	636 393	68 186	83 339	189 000	19 100
ш		CCST	2010	25 000	29 900	20%	12 500					H	
S		Canton ENV	2010	130 000	139 880	100%			65 000			65 000	
S	Canton E	Canton ENV + police cantonale	2010	33 333	35 866	100%			21 667			11667	
S	-	ENV + police cantonale	2010	133 333	143 466	100%			86 667			46 667	
S		Canton ENV - Communes	2010	2 200 000	2 367 200	80%			880 000			880 000	
Etude des processus hydrologiques de crues et d'inondations du bassin franco-		A définir	2012	300 000	358 800		partenaires financiers à définir (non intègré dans les calculs du taux de financement attendu)	définir (non inté	gré dans les calcul	s du taux de fina	ncement attend	=	
TOTAL Inondation - France				25,000	29 900	40%	12 500	-	c	C	C	C	0
TOTAL Inondation - Suisse				2 496 666	2 686 413	82%	00071	0 0	1 053 334	0 0		1 003 334	0 0
TOTAl Inopdation - Franco-suisse				300 000	358 800	270	orationariae financiare à définir (non intérné dans les raintile du taux de financiare dans taltandu)	définir (non inté	aré dans les calcul	e du taux de fins	protte transon	1 000 001	
TOTAL Inondation				2 821 666	3 075 113	82%	12 500		1 053 334	0		1 003 334	0
H	L	TOUG	0,000	472,000	472,000	7022	020 00	>		,	44 550		<b>o</b>
due- dienene		500	2010	000 3/1	250 350	740/	000000				44 550		
e		CCSI	2010	230 000	270370	%L/	122 450				44 550		
Protection de l'aire d'ailmentation de captage de Morvillars - Grenelle Curvillance de la curvillé des connects della économistra l'ACD		CAB	2010	000 000	15/ 540	%///	71 000	80,000			33,000		
Outremand of a quante des trappes utilisées pour IAEF	Canto	Canton ENV - Commings	2010	93 333	100.426	80%	000 001	8	78 867				
de		VIAT restance	2040	200 0	7 474	4008/			8 867				
יי		Californicia	0107	200.0	1111	9/ 001			2000				
TOTAL Ressource en eau - France				743 000	845 116	76%	382 300	000 09	0	0	122 100	0	0
TOTAL Ressource en eau - Suisse				100 000	107 600	33%	0	0	33 334	0	0	0	0
TOTAL Ressource en eau				843 000	952 716	71%	382 300	000 09	33 334	0	122 100	0	0
L		CCST	2010	25 000	29 900	80%	12 500	7 500					
L		Commune	2012	20 000	23 920	30%	000 9						
ш		Commune	2010	12 000	14 352	30%	3 600						
ь		Commune	2011	25 000	29 900	30%	7 500						
ь		Commune	2012	16 000	19 136	30%	4 800						
Н		Commune	2013	8 000	9 568	30%	2 400						
Total Mise en valeur - France				106 000	126 776	42%	36 800	7 500	0	0	0	0	0
Total Mise en valeur				106 000	126 776	42%	36 800	7 500	0	0	0	0	0
FS	Ö	CCST - Canton ENV	2010	27 500	31 690	87%	8 750	5 250	10 000				
SE	SS	CCST - Canton ENV	2010	20 000	23 320	85%	7 500	4 500	2 000				
FS		0690	2010	70 200	83 959	%68	19 500	11 700	31 200				
4		CG90	2010	10 000	11 960	80%	2 000	3 000					
F		CG90	2010	250 000	299 000			37 500					12 500
F		CG90	2012	3 000 000	3 588 000		aires financiers à définir d	durant la phase d	'étude (non intégré	au calcul du tau	x de financemer		
4		CCST	2010	80 000	95 680			24 000					12 000
Total Communication -France				3 340 000	3 994 640		2 000	64 500	0	0	0		24 500
Total Communication - Franco-suisse				117 700	138 969	88%	35 750 21 450 46 200 0 0 0	21 450	46 200	0	0	Н	0
Total Communication				3 457 700	4 133 609		40 750	85 950	46 200	0	0		24 500
FS		CCST	2010	0	0							Н	
FS	90	CG90 - Canton ENV	2010	331 400	378 354	73%	90 200		150 000				
FS	SO	CG90 - Canton ENV	2010	71 820	986 08	85%	15450	4 635	40 920				
ш			2010	49 800	49 800	%29	24 900	7 470					
FS	90	CG90 - Canton ENV	2010	125 000	149 500	83%	31250	9 375	62 500				
Poste d'animateur du Contrat de rivière	Ö	CCST - Canton ENV	2010	412 500	412 500	82%	137 500	82 500	137 500				
SF	Ö	CCST - Canton ENV	2010	0	0								
FS	ö	CCST - Canton ENV	2010	0	0								
Etude bilan et prospective du Contrat de rivière	SS	CCST - Canton ENV	2014	30 000	35 880	80%	15 000	000 6					
Total Animation - France				79 800	85 680	71%	39 900	16 470	0	0	0	0	0
Total Animation - Suisse				0	0	%0	0	0	0	0 0	0	0	0
Total Animation - Franco-suisse				940 720	1 021 340	81%	314 800	112 980	390 920	0	0	0 0	0
Total Animation				UZG UZU 1	1 107 UZU	80%	314 800	112 980	390 920	n	0	n	n

Total Contrat de rivière - France	14 250 420	16 791 154	37 à 38%	4 362 011 à 4 533 009	267 000	0	73 586	212 039	0
Total Contrat de rivière - Suisse	17 341 525	18 657 011	25%	0	0	2 588 932	0	0	1 742 334
Total Contrat de rivière - Franco-suisse	1 358 420	1 519 109	82%	310 650	117 960	437 120	0	0	0
Total Contrat de rivière	32 950 365	36 967 274	32%	4 672 661 à 4 843 659	684 960	3 026 052	73 586	212 039	1 742 334

Les calculs du "laux de financement attendu" ne prennent pas en compte les actions où les partenaires financiers ne sont pas définis.

### SIGNATURE DES CONTRACTANTS

### LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

# LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU TERRITOIRE DE BELFORT

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BELFORTAINE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD TERRITOIRE

# LE PRESIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ALLAINE

# LE PRESIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES DU TERRITOIRE DE BELFORT

# LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TERRITOIRE DE BELFORT

### LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION DU TERRITOIRE DE BELFORT POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES